

LA FICHE DU LUNDI · 7 DÉCEMBRE 2026 · LE MÉMO

Rente AVS : comment elle se calcule

Votre rente AVS ne dépend pas du dernier salaire mais de toute la carrière : les années cotisées, la moyenne des revenus revalorisés et les bonifications pour enfants. Le calcul en clair, avec les montants 2026 et ce qui change en 2027.

TransparenceRH

1 260 · 2 520	44 ans	45 360 francs	3 780 francs
francs par mois, rente complète 2026	pour une rente complète, 1/44 par année manquante	bonification par année d'éducation	plafond des deux rentes d'un couple



LA RÈGLE

Trois éléments

La **durée** de cotisation fixe l'échelle (44 ans = rente complète). Les **revenus** de toute la carrière, revalorisés et divisés par les années, donnent la moyenne. Les **bonifications** pour enfants s'y ajoutent.



LES CHIFFRES

La table 2026

Revenu annuel moyen	Rente par mois
jusqu'à 15 120	1 260
45 360	1 915
60 480	2 117
dès 90 720	2 520

Couple marié : au plus 3 780 à deux.



LE PIÈGE

Le piège

Chaque année manquante coûte au moins 1/44 de la rente, à vie : études après 20 ans sans cotiser, années à l'étranger, retraite anticipée sans cotiser comme personne sans activité. Les années de jeunesse ne comblent pas les lacunes pendant une anticipation.



CE QUI CHANGE

En 2027

Les rentes augmentent de **1,59 %** : minimum 1 280, maximum 2 560 francs par mois. La bonification pour enfants et le plafond du couple suivent.



Le cas du lundi

Sophie, née en 1962, a arrêté de travailler sept ans pour ses enfants, mariée, sans cotiser elle-même. Combien d'années lui manquent-elles pour l'AVS ?

> ✓ **Aucune : son mari a versé au moins le double de la cotisation minimale, et elle reçoit en plus des bonifications pour tâches éducatives.** Elle est réputée avoir cotisé (art. 3 al. 3 LAVS) et la bonification de 45 360 francs par année, partagée avec son mari, relève son revenu moyen.



✓ À faire cette semaine (PME)

- ☐ Proposer aux collaborateurs de 55 ans et plus de demander un calcul de rente future.
- ☐ Informer sur l'anticipation (6,8 % par année) et l'ajournement (+5,2 % à +31,5 %).
- ☐ Après 65 ans : demander par écrit si le collaborateur garde la franchise de 1 400 francs par mois ou cotise sur tout.
- ☐ Relier l'AVS au certificat de prévoyance LPP dans un même entretien.



Le calcul de la rente, en quatre temps

Les revenus	Somme du compte individuel × facteur de revalorisation	÷ années de cotisation
Le revenu moyen	+ bonifications pour enfants	arrondi à la ligne de table supérieure
La rente	Table : 1 260 à 2 520 francs par mois	× échelle si années manquantes
Les ajustements	Couple : plafond 3 780	Anticipation − 6,8 %/an ou ajournement +5,2 à +31,5 %

Base légale : LAVS art. 3, 29 à 30bis, 34, 34bis, 35, 38 à 40 ; RAVS art. 51 et 52.

La fiche complète, avec les calculateurs : **transparencerh.ch/fiche-du-lundi-2026-12-07-rente-avs.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 7 décembre 2026.